

Règlement intérieur
Atelier de teintures naturelles
Colore ton Monde

Article 1

Les teintures utilisées doivent être naturelles. Aucune teinture ni adjuvant de synthèse (type hydrosulfite ou eau de javel...) n'est autorisé.

-Sels métalliques autorisés : alun, sulfate d'aluminium, fer, titane.

Le non respect de cette clause justifiera l'interdiction à l'accès de l'atelier.

Article 2

Un dépôt de garantie de 400 € est demandé pour la location de l'espace que ce soit pour l'utilisation de la cuve ou de l'atelier. Il sera conservé pendant votre session de travail et vous sera rendu en fin de session. Si des dégâts ont été commis, nous déduisons du dépôt de garantie toutes les sommes nécessaires aux réparations ou remplacement du matériel.

Article 3

Un acompte de 100 % est demandé à la réservation.

En cas d'annulation de votre part, nous retiendrons 30 % de la somme si vous annulez 1 mois avant. Si vous annulez entre 15 jours et une semaine avant Colore ton Monde retiendra 50% de la somme. Si l'annulation se fait moins d'une semaine avant Colore ton Monde retiendra 100 % de la somme versée.

Remboursement de la somme totale en cas de force majeure sur justificatif (maladie,...)

Article 4

L'atelier doit être rendu dans l'état trouvé, propre et sans déchets ou vaisselle sale. Le matériel doit être soigneusement lavé, séché et rangé. Les sanitaires doivent être rendus propres également.

L'atelier est non fumeur et doit le rester.

Aucune personne supplémentaire non précisée lors de la réservation ne sera acceptée.

Article 5

Les professionnels ayant reçu une formation en teinture naturelle à l'indigo auprès de Colore ton Monde peuvent louer la Cuve d'indigo de 150 litres pour l'utiliser. La cotisation annuelle reste indispensable pour accéder à l'atelier.

Colore ton Monde met à disposition son atelier (hors fournitures) pour ses adhérents. Selon votre projet nous mettons à disposition notre matériel (petites casseroles, bains marie, moyennes et grande de 100 litres, machine à laver...), espace de séchage...

Un membre de l'association est là pour vous accueillir mais vous travaillez en autonomie.

Selon votre réservation : la cuve d'indigo ainsi que le matériel (bassines, point d'eau...) sont fournis et / ou petites casseroles, bains marie, moyennes et grande de 100 litres, machine à laver...)

Horaires d'ouverture : 9h-17h

Article 6

Merci de fournir une copie de votre police d'assurance.

Tout point n'étant pas respecté pourra vous interdire l'accès à l'atelier.

Vous devez accepter et signer notre règlement intérieur.

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'